

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Location définissent les modalités de mise à disposition de vélos et accessoires par la SPL LOIRESTUA à ses clients (ci-après « le Locataire »).

Toute location implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve du Locataire aux présentes CGL.

2. Description des équipements

Les équipements proposés comprennent notamment : des vélos musculaires (VTC, VTT, enfants, etc.) et des accessoires (casques, antivols homologués, sièges enfants, paniers, etc.) Les caractéristiques sont présentées au client préalablement à la location.

3. Conditions d'accès à la location

- Le Locataire doit être âgé d'au moins 18 ans ou être représenté par un responsable légal,
- Une pièce d'identité valide pourra être exigée,
- Le Locataire déclare être apte à la pratique du vélo et ne présenter aucune contre-indication médicale.

4. Formation du contrat

Le contrat de location est réputé conclu à compter de l'acceptation des CGL, du paiement et de la remise du matériel au Locataire. Un état des lieux contradictoire pourra être établi au départ.

5. Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs sont exprimés en euros (€) TTC. Ils comprennent la mise à disposition du matériel pour la durée convenue.

Le règlement s'effectue directement sur place, à l'accueil du centre de découverte Terre d'Estuaire.

Le prestataire se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, sans effet sur les contrats en cours.

6. Dépôt de garantie (caution)

Un dépôt de garantie est exigé avant la remise du matériel.

Montants indicatifs : Vélo adulte : 400 € Vélo enfant : 200 €

Ce dépôt n'est pas encaissé sauf en cas de non-restitution du matériel, dégradation ou vol.

Il sera restitué dans un délai maximum de 7 jours après vérification.

7. Durée – Retard

La location est consentie pour une durée déterminée. Tout retard entraîne une facturation supplémentaire selon le tarif en vigueur et peut entraîner une retenue sur la caution. Au-delà de 24h de retard sans nouvelles, le matériel pourra être considéré comme non restitué.

8. Utilisation du matériel

Le Locataire s'engage à :

- Utiliser le matériel en « bon père de famille »
- Respecter le Code de la route
- Ne pas circuler sur des terrains inadaptés au type de vélo loué
- Sécuriser le vélo avec l'antivol fourni lors de tout arrêt
- Ne pas modifier ou démonter le matériel

Toute utilisation non conforme engage sa responsabilité.

9. Entretien et réparations

Le Locataire s'engage à prendre soin du matériel. En cas de panne, il doit cesser immédiatement l'utilisation et contacter le Prestataire.

Toute réparation effectuée sans accord préalable ne sera pas remboursée.

10. Responsabilité – Dommages

Le Locataire est responsable des dommages matériels, des dommages causés à des tiers, du vol ou de la perte.

En cas de dommage, les frais de réparation ou remplacement seront facturés sur la base des tarifs en vigueur.

11. Vol – Perte

En cas de vol, le Locataire doit informer immédiatement le Prestataire et déposer plainte à la gendarmerie dans un délai de 24h.

À défaut, la responsabilité totale du Locataire sera engagée. Une indemnisation correspondant à la valeur du vélo pourra être exigée.

12. Assurance

Le Prestataire ne fournit pas d'assurance couvrant les dommages corporels du Locataire, le vol ou la casse du matériel loué.

Il appartient au Locataire de vérifier sa couverture (responsabilité civile, assurance personnelle).

13. Responsabilité du Prestataire

Le Prestataire s'engage à fournir un matériel conforme et en bon état.

Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de : mauvaise utilisation, non-respect des consignes, faute du Locataire, force majeure.

14. Données personnelles

Les données sont collectées pour la gestion des locations.

Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression.

15. Droit applicable – Litiges

Les présentes CGL sont régies par le droit français. En cas de litige, une tentative de résolution amiable sera envisagée.

A défaut, les parties feront appel à la compétence des tribunaux du ressort du siège social.

Le client est informé de la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation.

16. Acceptation

La signature du contrat ou la validation de la réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGL.